

RESEAU 2018

Pour la période du 31 mai au 05 juin (semaine 23), **52 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV Région Centre – Val de Loire.

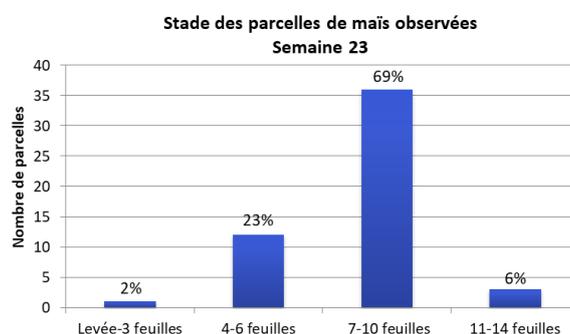
STADES DU MAÏS

[Rappel des stades de sensibilité aux principaux ravageurs et maladies.](#)

La majorité des parcelles est entre les stades 7 et 10 feuilles (69%).

La plus avancée a atteint le stade 12 feuilles, il s'agit d'un semis du 19/04 situé dans le 45.

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe ([Stades des parcelles référencées en semaine 23](#)).



PYRALES

Suivi des vols

La mise en place du réseau de piégeage se poursuit et la tendance initiée la semaine dernière se confirme avec la capture de papillons sur l'ensemble des secteurs de la région et plus particulièrement en Champagne berrichonne et dans le Gâtinais. **47 pièges** ont été relevés cette semaine sur l'ensemble de la région Centre – Val de Loire pour un total de **101 pyrales** capturées, soit une moyenne de **2,1 papillons/piège**.

L'intensité des vols est variable selon les secteurs (graphique ci-après) :

Beauce et Perche : **0,3 papillon/piège.**

En Champagne berrichonne : **3.9 papillons/piège.**

Dans le Gâtinais : **3 papillons/piège.**

En Sologne - Val de Loire : **1,6 papillons/piège.**

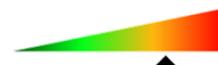
En Touraine : **3 papillons/piège.**

En raison des cumuls de température enregistrés, l'émergence des papillons est précoce et la dynamique de vol actuelle est intermédiaire entre la tendance pluriannuelle et celle observée en 2017.

Pontes

48 nouvelles pontes/100 pieds ont été observées à Celle-Saint-Avant et **1** à Noyant-de-Touraine (37). C'est un nombre de pontes particulièrement élevé. Pour mémoire, il était de 36 sur les mêmes secteurs et à la même date en 2014, de 4 en 2015, nul en 2016 et de 8 en 2017.

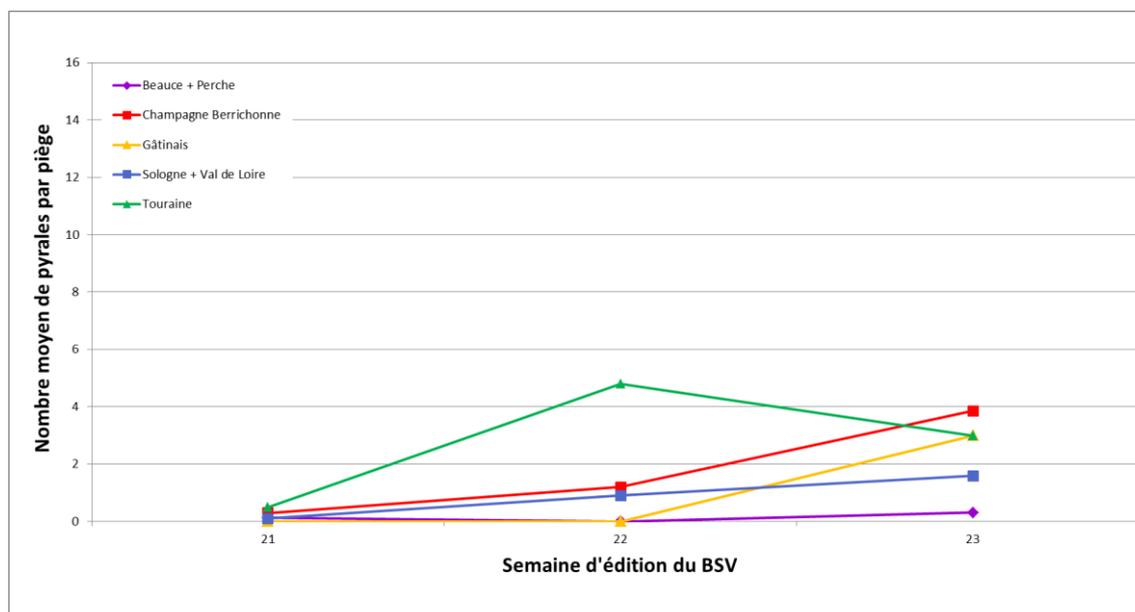
Niveau de risque :



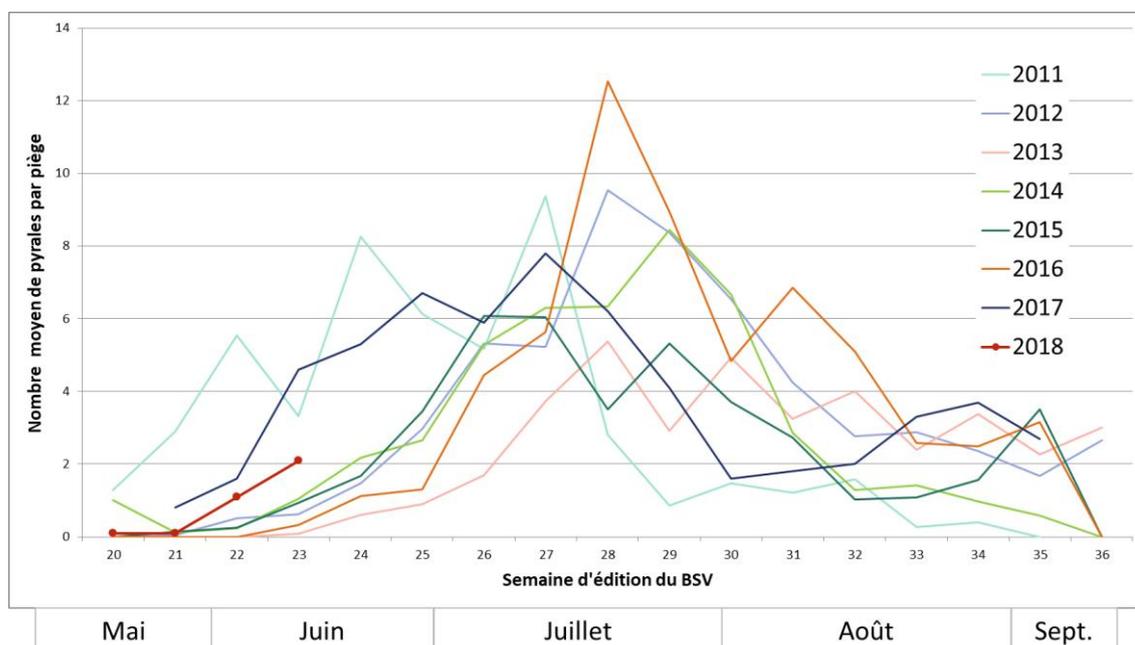
Pyrale adulte



Ponte de pyrale sur maïs
(Crédit photo: FREDON)



Depuis la semaine dernière, le nombre de captures a globalement progressé dans tous les secteurs et en particulier dans le Gâtinais et en Champagne berrichonne. Il s'est toutefois légèrement atténué en Touraine.



La dynamique de vol actuelle est équivalente à celle observée habituellement fin juin, sans toutefois être supérieure à celles de 2011 et 2017.

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément des suivis de chrysalidation et des relevés de piégeages.

La tendance initiée ces dernières semaines se confirme et les sommes de températures en base 10 cumulées depuis le début de l'année 2018 se maintiennent à un niveau supérieur à celui de la médiane trentenaire. Au 05 juin, **l'avance moyenne régionale** par rapport à la médiane trentenaire (courbe verte) est de **15 jours** (base 10°C). Au niveau départemental, on observe les écarts à la médiane suivants :

- + 60°C.jours pour le 36,
- + 95°C.jours en moyenne pour le 41 et le 45,
- + 106°C.jours pour le 18, le 28 et le 37.

Avec les températures chaudes enregistrées au cours des derniers jours, **l'écart régional à la médiane trentenaire s'est encore accru cette semaine (+96°C)** et cette avance devrait se maintenir dans les prochains jours (cf. [Sommes de températures \(base 10 depuis 01/01/2018\)](#)).

SESAMIE

Sur 8 pièges relevés sur l'ensemble de la région, deux captures de **sésamie** (*Sesamia nonagrioides*) ont été enregistrées à Corbeilles dans le 45 et à Vornay dans le 18.



LIMACES

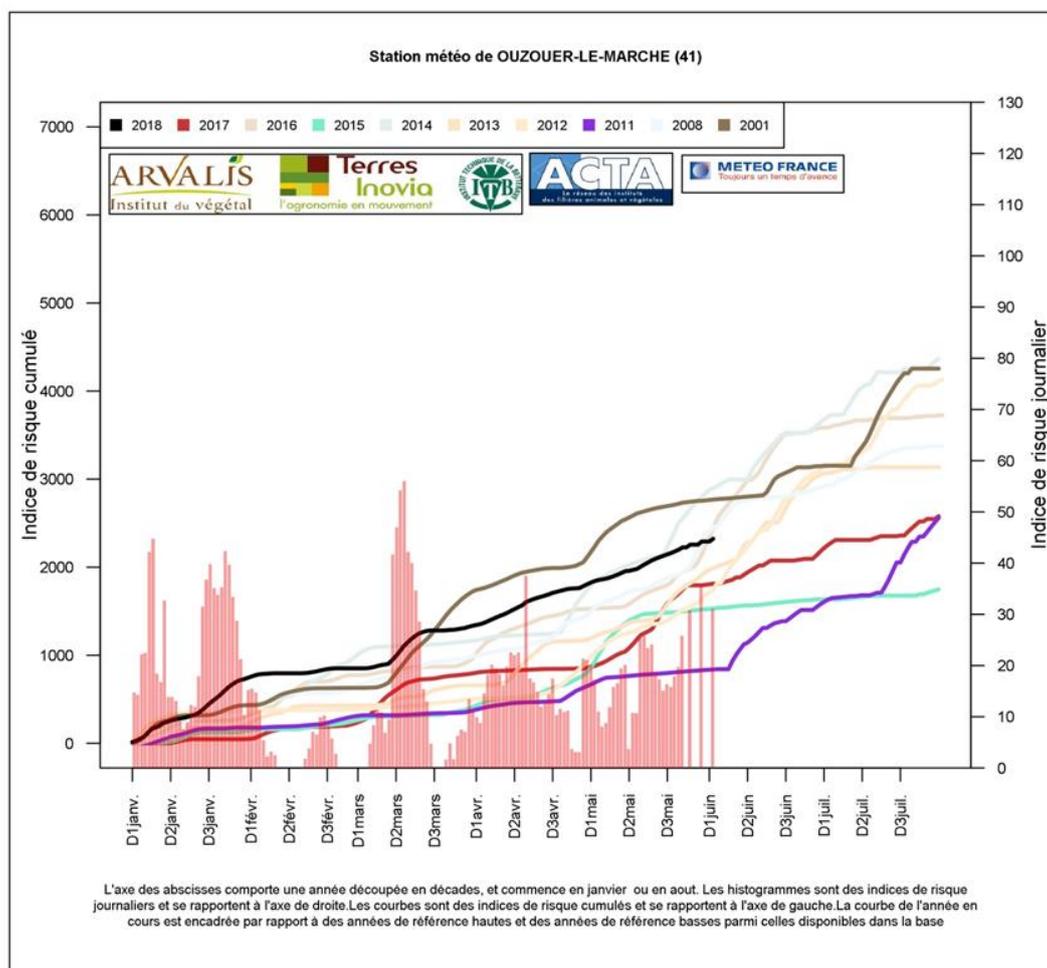
Contexte d'observation

De la levée au stade 6 feuilles, les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées. Des traces de mucus sont laissées sur la plante ou sur le sol.

Etat général

Cette semaine, sur 4 parcelles observées, **3 présentent** des dégâts de limaces. Pour 2 parcelles du 41 et du 45, les dégâts atteignent jusqu'à 20% de plantes. Les signalements de dégâts imputables aux limaces n'ont pas augmenté depuis la semaine dernière et en raison de l'état d'avancement des stades des maïs, le risque limace n'évoluera plus et les informations prévisionnelles s'arrêtent cette semaine.

Les informations du modèle limace de l'ACTA nous montrent un niveau de risque moyen à élevé pour la campagne en cours ([graphique ci-après](#)). La progression de l'indice de risque (courbe noire) est similaire à celle observée en 2014 et 2013 et s'est accentuée avec le maintien des pluies.



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan Ecophyto 2.

CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 1 parcelle du 36.

La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédit photo :
ARVALIS – Institut du végétal

PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

Sur 15 parcelles observées, 8 signalent la présence de *M. dirrhodum*.

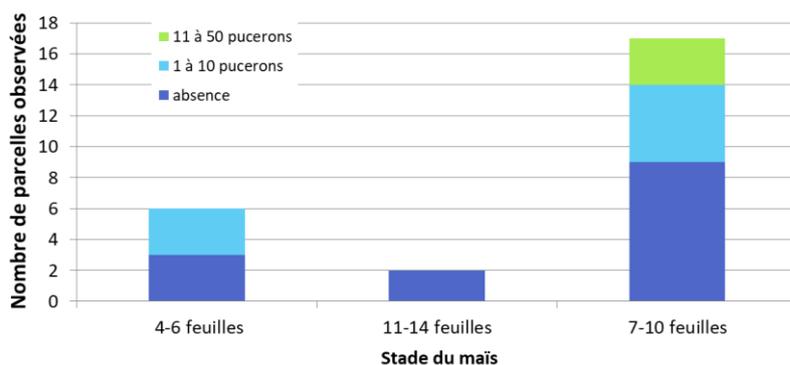
Les colonies les plus importantes (jusqu'à 50 pucerons par plantes) sont localisées dans le 41 et le 45.

Niveau de risque :

De 3 à 8 feuilles



Nombre de *Metopolophium d.* sur plante en fonction du stade du maïs - Semaine 23



Sitobion avenae :

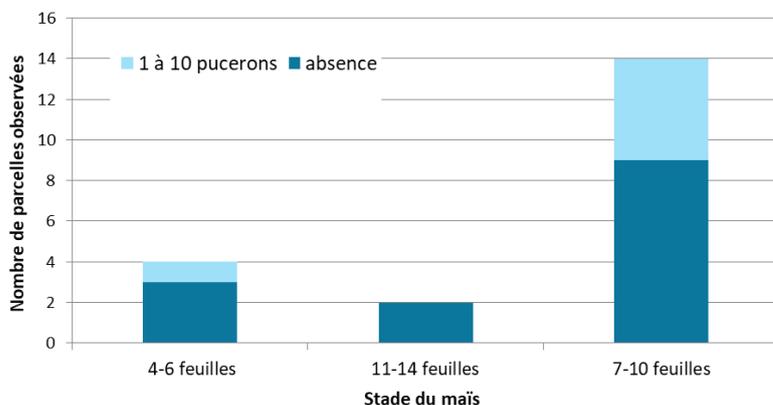
6 signalements dans le 18 et le 45 avec jusqu'à 10 pucerons par plante.

Niveau de risque :

De 3 à 10 feuilles



Nombre de *Sitobion a.* sur plante en fonction du stade du maïs - Semaine 23

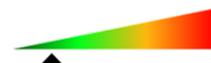


Rhopalosiphum padi :

Pas de signalement de l'espèce.

Niveau de risque :

Levée – 5/6 feuilles



Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<i>Metopolophium dirhodum</i> 	Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	<ul style="list-style-type: none"> Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante Observez la face inférieure des feuilles
<i>Sitobion avenae</i> 	Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.	Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
<i>Rhopalosiphum padi</i> 	Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

AUXILLIAIRES

Des **larves et coccinelles adultes** ont été observées sur plusieurs parcelles du 37, du 41 et du 45.

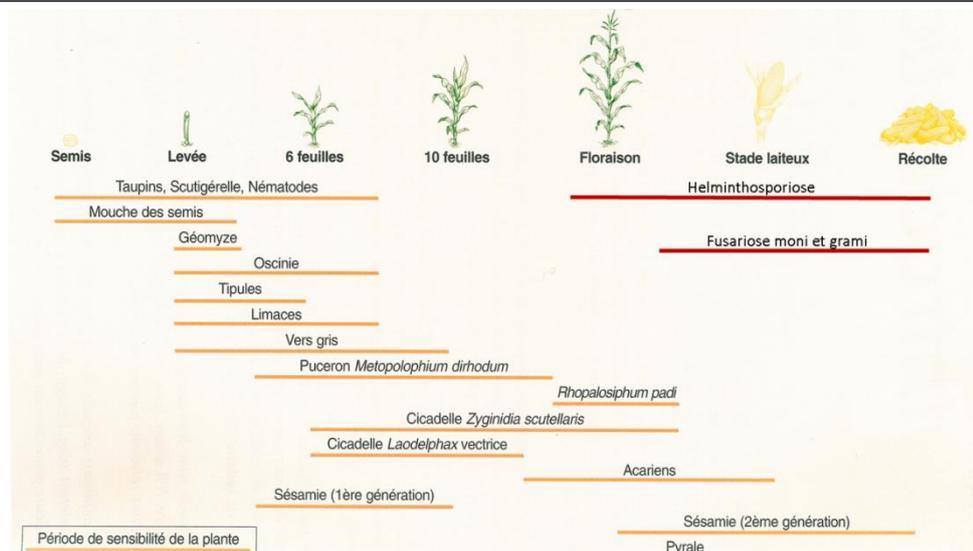
Des **larves de chrysope** et la présence de **pucerons parasités** (16%) sont signalées dans le 37.

AUTRES OBSERVATIONS

Taupins et **oscinies** dans le 18 (dégâts < à 1%).

Annexes

RAPPEL DES STADES DE SENSIBILITE AUX RAVAGEURS ET MALADIES



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan Ecophyto 2.

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 23



-  Suivi de chrysalidation
-  L3F à 4F
-  5F à 7F
-  8F à 10F
-  = 11F
-  12F à 14F

RELEVÉ DES PIÈGES PYRALES EN SEMAINE 23



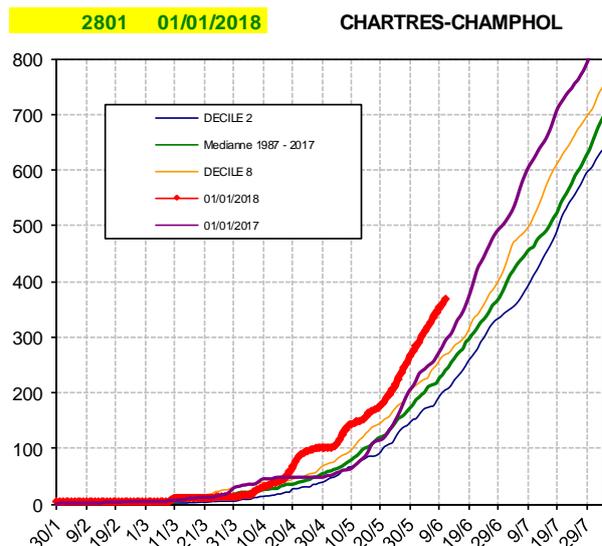
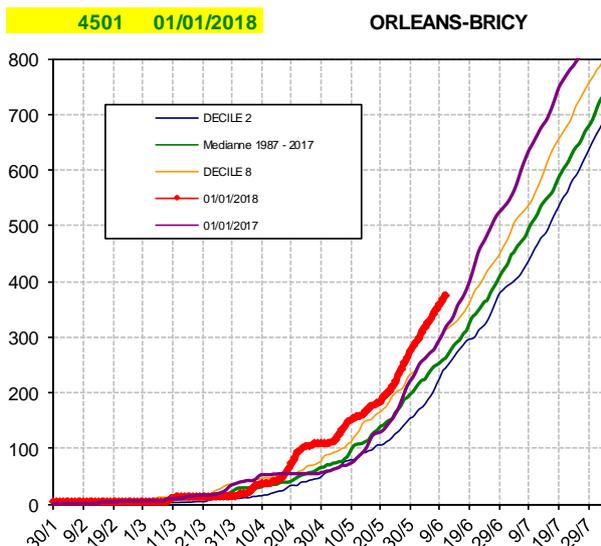
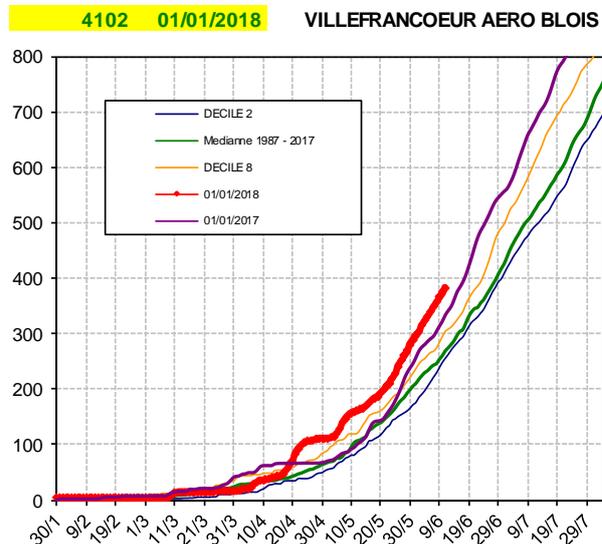
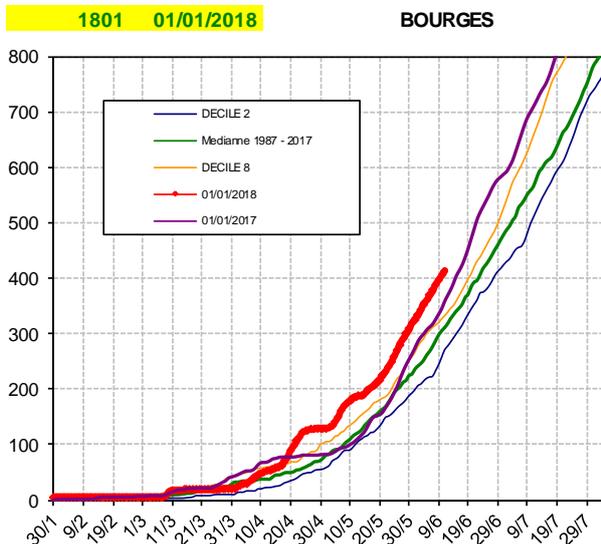
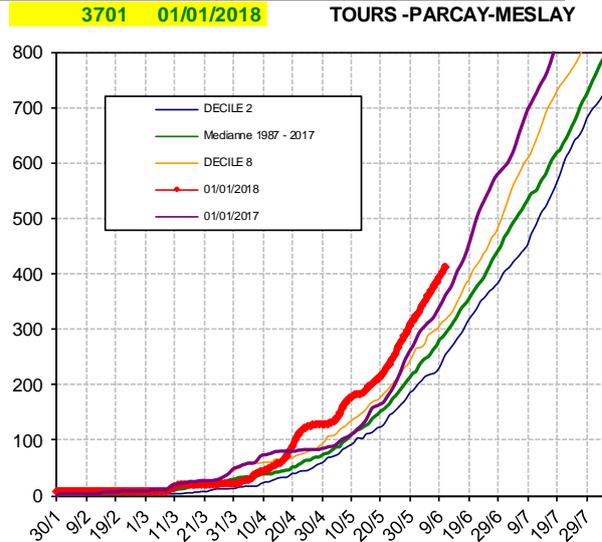
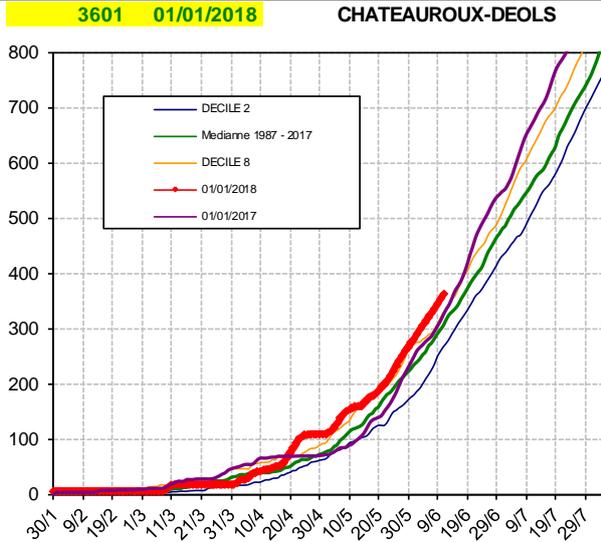
-  = 0
-  1 à 5
-  6 à 10
-  11 à 15
-  pas d'info

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan Ecophyto 2.

SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2018)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement de plan Ecophyto 2.

